APN : MALGRÉ L'ABSTENTION DU MSP

Le gouvernement passe tous ses amendements

L'Assemblée populaire nationale a procédé, hier, à l'adoption de deux projets de lois : la loi de finances pour 2012 et le code électoral. Comme attendu, «les rappels à l'ordre» transmis aux membres de l'Alliance ont déteint sur l'issue du vote en plénière. Les deux textes de lois sont ainsi expurgés des articles litigieux.

Photo : Samir Sid

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - A commencer par la très controversée autorisation d'importation de la friperie introduite, pour rappel, dans la loi de finances complémentaire 2011 par l'APN.

L'importation de la friperie ayant été interdite depuis 2008, son autorisation, à la surprise générale sous la pression d'un lobby via l'Assemblée en mai dernier dans la loi de finances complémentaire pour 2011, a suscité la colère de Bouteflika.

Lors d'un récent Conseil des ministres, en août dernier, il n'avait pas manqué de prendre à partie les partis de l'Alliance sur cette affaire. La suppression de cette autorisation n'étant, dès lors, qu'une question de temps, c'est à travers la commission des finances de l'Assemblée que le ministre des Finances, Karim Djoudi, réussira à réintroduire l'article qui interdira l'importation de la friperie. Il faut dire que des tractations au sommet ont eu lieu ces derniers temps, et que mèneront le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, et le président du Sénat, Abdelkader Bensalah chargés de transmettre à Abdelaziz Belkhadem les instructions présidentielles. Le FLN et le RND contrôlant à eux deux la majorité à l'Assemblée, même l'adhésion du MSP d'Aboudjerra Soltani n'était pas nécessaire pour que tout passe comme une lettre à la poste. D'ailleurs, le parti de Soltani a annoncé, dès la matinée d'hier, qu'il optait pour l'abstention lors des séances du vote en plénière. C'est beaucoup plus manifeste comme constat s'agissant de la loi portant nouveau code électoral.

Deux articles, le 67 et le 93, avaient été particulièrement décriés. L'article 67, qui devait traiter de ce que l'on appelle, désormais, «le nomadisme politique», était défendu par le PT de Louisa Hanoune mais refusé par le FLN.

Il sera finalement supprimé par la commission juridique, sur demande du gouvernement pour la simple raison qu'il s'était avéré anticonstitutionnel.

Idem pour l'article 93, un alinéa de ce dernier précisément qui obligeait les membres du gouvernement souhaitant se présenter aux élections à démissionner de l'exécutif, au moins trois mois avant l'échéance électorale.

Sur «conseil» du président du Conseil constitutionnel, Boualem Bessaïeh, Bouteflika, qui en était pourtant à l'origine, ordonnera la suppression de cet alinéa en raison de son caractère anticonstitutionnel.

K. A.

AHMED BENBITOUR :

«Le changement ne peut venir de l'intérieur du système»

L'ancien chef du gouvernement Ahmed Benbitour a la conviction fort établie de ce que le changement tant réclamé en Algérie ne peut venir de l'intérieur du système. S'il estime que les révolutions arabes ont validé un nouveau paradigme du changement, il ne s'en fait, cependant, pas adepte.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Ce nouveau paradigme, Ahmed Benbitour le définit comme l'occupation par la population d'une place centrale au niveau de la capitale, comme l'histoire toute récente a donné à le voir en Tunisie, en Egypte, en Libye et ailleurs dans le monde arabe. L'ancien chef du gouvernement, qui a animé hier, au centre culturel Azzedine-Medjoubi, à Alger, un débat autour de l'appel du 1er Novembre, pense que les conditions de la réalisation d'un tel paradigme en Algérie existent, illustrées par la multitude de grèves et d'émeutes essaimant à travers le pays. L'affirmation ne vaut cependant pas engagement chez ce commis de l'Etat converti au militantisme politique, depuis qu'il a quitté avec fracas ses fonctions officielles.

Son propos épouse tout juste les contours de la pédagogie. Lui milite plutôt pour une transition apaisée, laquelle sera un passage négocié du régime actuel vers un nouveau régime. Les préalables à réunir, dit-il, consistent en une idée force, une vision, une direction démocratique, des personnalités d'appui et le pari de la jeunesse. Affirmant cela, Ahmed Benbitour se déclare fort convaincu que les paradigmes classiques pouvant induire le changement sont inopérants. Ni les élections, ni l'action des partis politiques qu'il considère gagnés par la pétrification ne peuvent à ses yeux impulser une dynamique de changement. «Les élites reproduisent les comportements des tenants du régime», assène-t-il.

Photo : Samir Sid

Ahmed Benbitour.

D'ailleurs, il ne se prive pas de comparer les élites d'aujourd'hui à celles du début des années 50 qui, préoccupées par des questions de leadership, ont été déclassées par la dynamique de la lutte de libération nationale. Ahmed Benbitour a attesté aussi que l'appel du 1er Novembre 1954 ainsi que les résolutions du Congrès de la Soummam en 1956 restent plus que jamais d'actualité. «Le Congrès de la Soummam a travaillé à réhabiliter les élites, en instituant la primauté du civil sur le militaire et celle de l'intérieur sur l'extérieur. Mais à l'indépendance, c'est l'armée des frontières qui prit le pouvoir.» Cela dit, sur un plan plus global, Ahmed Benbitour a estimé que les régimes arabes post-décolonisation, qui ont assis leurs autorités sur la légitimité révolutionnaires, ont échoué dans les édifications nationales. D'où les révolutions en cours. L'Algérie est-elle à l'abri, elle qui jouit d'une considérable manne pétrolière ? Ahmed Benbitour a asséné cette vérité : «Le pays subit un étranglement aveugle.» Parole d'économiste.

S. A. I.

TIZI-OUZOU

Des terroristes incendient un bar à Assi-Youssef

Mardi aux environs de 23 heures, un groupe terroriste composé de plusieurs éléments armés a opéré une incursion au lieudit La Carrière, dans la commune d'Assi-Youssef, à une quarantaine de kilomètres au sud de Tizi-Ouzou, dans la daïra de Boghni, où ils se sont attaqués aux clients d'un bar qu'ils ont délestés de tout ce qui avait de la valeur après avoir procédé à un contrôle d'identité. Avant de repartir avec le butin, fait essentiellement de téléphones portables et d'argent, ils ont mis le feu à l'établissement, comme cela est souvent le cas depuis plusieurs années, particulièrement dans cette partie de la wilaya de Tizi-Ouzou.

A. M.